

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

**DELIBERATION**

**NOMENCLATURE PREFECTURE :**  
**OBJET :**

**4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE**

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents :** 37 Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Thierry BATTESTI ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Fouad SARI
- Représentés :** 12 Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Gaëlle BOUGEROL représentée par Nicole LAMOTH ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Valérie DOLLFUS représentée par Muriel MOISSON ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; Bruno GALLIER représenté par Valérie RAGOT ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Colette KOEBERLE représentée par Thomas CHAZAL ; Klerwi LANDRAU représentée par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU NUSBAUM représentée par Jean-Claude LE ROUX ; Aly SALL représenté par Françoise NICOLAS
- Absents :** 07 Faten BENAHMED ; Olivier CLODONG ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Marie-Hélène EUVRARD ; Constant LEKIBY

**2025-103**

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Thomas CHAZAL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télécours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 17/12/2025

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

## DELIBERATION

2025-103	MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE
----------	---

**VU** la note explicative et de synthèse du Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** l'avis émis par le Comité Social Territorial en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des grades et emplois afin de prendre en compte les mouvements de personnels, les mécanismes statutaires de déroulement de carrière et les besoins de continuité des services,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI, C. CARRERE, E. BASSET, F. GUIGNARD (pouvoir à C. CARRERE)

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE**, au titre des mobilités externes ou internes, les transformations suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint d'animation à temps complet, pour l'exercice des fonctions d'animatrice familles au sein du Centre Social Intercommunal Aimé Césaire,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour l'exercice des fonctions d'agent administratif au secrétariat du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Draveil,
- Transformation d'un poste de rédacteur territorial à temps complet en un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, pour l'exercice des fonctions d'agent d'accueil au sein du Centre Social Intercommunal Aimé Césaire,
- Transformation d'un poste d'attaché territorial à temps complet en un poste d'ingénieur territorial à temps complet, pour l'exercice des fonctions de chargé de mission Environnement et Biodiversité au sein de la Direction de la Transition Ecologique,
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 3.5/16<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 3.5/20<sup>ème</sup>, discipline orgue,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 11/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10/20<sup>ème</sup> discipline flûte traversière,

- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 16/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 16/20<sup>ème</sup> discipline piano,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 06/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 16/20<sup>ème</sup> discipline accompagnement piano,

**Article 2 : APPROUVE**, au titre du redéploiement de certaines heures d'enseignement dans le cadre de la rentrée 2025-2026 et à enveloppe budgétaire constante, les suppressions, créations et transformations de postes suivantes :

**Au CRI de Vigneux-sur-Seine :**

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 2/20<sup>ème</sup> discipline violon, par redéploiement d'heures d'enseignement au sein du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Vigneux dans le cadre de la rentrée scolaire 2025-2026,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 18/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 14/20<sup>ème</sup> discipline guitare classique,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 6.5/20<sup>ème</sup> discipline guitare musiques actuelles, par redéploiement de 6 heures 30 antérieurement affectées à l'enseignement de la guitare classique (respectivement 4/20<sup>ème</sup> sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et 2.5/20<sup>ème</sup> sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Aux CRI de Montgeron et de Draveil :**

- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 20/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10.75/20<sup>ème</sup> discipline formation musicale,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 11/20<sup>ème</sup> discipline formation musicale, par redéploiement (respectivement 9.5/20<sup>ème</sup> antérieurement affectés à l'enseignement de la formation musicale sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe et 1.5/20<sup>ème</sup> antérieurement affectés à la chorale classique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe),
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 20/20<sup>ème</sup> discipline flûte à bec ensemble baroque,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 4.5/20<sup>ème</sup> pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, par redéploiement de 4.5/20<sup>ème</sup> antérieurement affectés à l'enseignement de la flûte à bec ensemble baroque sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 4/20<sup>ème</sup> discipline piano, par redéploiement de 4/20<sup>ème</sup> antérieurement affectés à l'enseignement de la flûte à bec ensemble baroque sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 5.5/20<sup>ème</sup> discipline flûte à bec ensemble baroque, par redéploiement de 5.5/20<sup>ème</sup> antérieurement affectés à cet enseignement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Au CRD du Val d'Yerres :**

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 20/20<sup>ème</sup> disciplines éveil musical, chorale et flûte à bec,
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 10/16<sup>ème</sup> en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps

complet 16/16<sup>ème</sup> discipline clavecin musique ancienne, par redéploiement de 0.0/20 d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 11/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 13/20<sup>ème</sup> discipline chant, par redéploiement de 2/20<sup>ème</sup> d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 2.5/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 13/20<sup>ème</sup> discipline jardin éveil musical, par redéploiement de 7.5/20<sup>ème</sup> d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe et le remplacement d'un enseignant indisponible,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 3/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 5.75/20<sup>ème</sup> discipline jardin éveil musical, par redéploiement de 3/20<sup>ème</sup> d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe et le remplacement d'un enseignant indisponible,
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 20/20<sup>ème</sup> disciplines basson et formation musicale ;
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 5.5/20<sup>ème</sup> disciplines basson et formation musicale, par redéploiement de 5.5/20<sup>ème</sup> antérieurement affectés à ces enseignements sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 16/20<sup>ème</sup> disciplines basson et formation musicale, par redéploiement de 16/20<sup>ème</sup> antérieurement affectés à ces enseignements sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Création, par redéploiement, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 03/20<sup>ème</sup> discipline danse classique,
- Création, par redéploiement, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 05.75/20<sup>ème</sup> discipline danse classique,

**Article 3 : APPROUVE**, au titre des avancements de grade de l'année 2025 (à titre prévisionnel) les transformations de postes suivantes :

- Transformation de quatre postes d'adjoints administratifs à temps complet en quatre postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Transformation de cinq postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en cinq postes d'adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Transformation de trois postes d'adjoints techniques à temps complet en trois postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Transformation de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Transformation de trois postes d'adjoints du patrimoine à temps complet en trois postes d'adjoints du patrimoine principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Transformation de trois postes d'adjoints du patrimoine principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes d'adjoints du patrimoine principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Transformation de deux postes d'adjoints d'animation à temps complet en deux postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 20/20<sup>ème</sup> en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 20/20<sup>ème</sup>,
- Transformation d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet en un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Transformation d'un poste de bibliothécaire à temps complet en un poste de bibliothécaire principal à temps complet,
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet en un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet,

**Article 4 : DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#